

Nomination à la radio : un bienfait n'est jamais perdu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 211

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nomination à la radio: un bienfait n'est jamais perdu

Sept personnages en quête d'un directeur. D'abord, M^{me} Lise Girardin (maire de Genève), puis MM. François Jeanneret (conseiller d'Etat neuchâtelois, instruction publique), Pierre Dreyer (conseiller d'Etat fribourgeois, intérieur), Antoine Zufferey (conseiller d'Etat valaisan, instruction publique), Georges-André Chevallaz (syndic de Lausanne), Charles Gilliéron, futur président de la Société de radiodiffusion et de la télévision suisse romande (SRTR); et pour présider ce « groupe de travail », chargé de défricher le terrain et de sélectionner les candidatures pour le

poste de directeur des programmes de la radio, M. Jean Broillet, actuel directeur de la SRTR. Démocrates-chrétiens, radicaux, libéraux: le cénacle ainsi constitué est de couleur pour le moins uniforme (même si le conseiller administratif genevois, le socialiste Claude Ketterer est prévu comme suppléant, même si un siège aurait été proposé, mais en vain, à un délégué du personnel radio-télévision). « Des personnalités qui savent prendre leurs responsabilités », constate Jean Broillet. Certes! mais cette méthode de travail reste néanmoins difficilement acceptable: par le biais d'une consultation préalable, on prend des décisions sans les prendre, et un souci d'efficacité sert de prétexte à une représentation exagérée de la droite au sein de la commission ad hoc. S'adresser à des spécialistes compétents, voire à

des politiciens, soit! Mais comment oublier que les partis politiques ont besoin des moyens de communication de masse pour s'imposer auprès de leurs électeurs? et comment justifier dès lors le dosage des tendances au sein de la commission Broillet? Cette formule est à rejeter au même titre qu'une décision sans appel de l'autorité politique comme telle (solution qui aurait pourtant au moins le mérite d'être sans ambiguïté).

La faillite du système actuel, qui laisse planer une ombre sur la réorganisation en cours de la radio et de la télévision, faillite qui ne saurait être masquée par l'existence d'un consensus autour de la personnalité de M. Paul Vallotton, devrait conduire les responsables de la SSR à mettre en place un organe plus largement représentatif et dont les compétences seraient plus fermement définies.

Avec les bons vœux de James

Dans ses bons vœux pour 1973, James Schwarzenbach s'est fait tout sucre et tout miel, prêchant la bonne entente entre les hommes, et regrettant que l'affaire Pfürtner ait réveillé un climat de lutte confessionnelle en Suisse (références à Teilhard de Chardin, et à Nell-Breunig, ce jésuite allemand connu pour sa résistance au national-socialisme et sa défense de l'éthique chrétienne, à l'appui).

Racisme

Or ce n'est évidemment ni d'éthique chrétienne, ni de tolérance dont M. Schwarzenbach se soucie en lançant sa x^{me} initiative pour lutter contre la surpopulation étrangère. Les principes directeurs à la base de toutes les initiatives contre la surpopulation étrangère sont connus; ce qui peut être

relevé dans la dernière en date cependant, c'est que la marge de tolérance d'étrangers en Suisse passe de 10 % en 1969 à 12,5 % en 1972. Quant aux exceptions, la liste reste arbitraire voire raciste (les enfants de parents étrangers sont citoyens suisses dès leur naissance, quand leur mère est d'origine suisse, et les parents domiciliés en Suisse au moment de la naissance).

Les saisonniers bien sûr ont droit aux « faveurs » de la Suisse vu leur caractère indispensable. Ils n'entrent donc pas dans le calcul des 12,5 %, ce qui permet d'utiliser à bon compte cette main-d'œuvre marginale.

Dans un article du « Republicain », le conseiller national Reich se demande s'il n'était pas faux d'accorder aux travailleurs étrangers le droit de libre circulation à l'intérieur de nos frontières: « Aujourd'hui, note-t-il, des entreprises importantes pour l'économie nationale, telles que les hôpitaux, les services publics, l'agriculture, l'hôtellerie et l'alimentation souffrent des méfaits d'une ruineuse piraterie basée sur le racolage ».

C'est là un clin d'œil évident à la petite et moyenne entreprise, que l'auteur de l'article considère comme vitale pour l'économie nationale. L'appel a d'ailleurs été entendu puisque l'Association suisse des hôteliers menace de faire voter massivement en faveur de la nouvelle initiative si ses revendications ne sont pas entendues par le Conseil fédéral. Que celui-ci, vraisemblablement en mars ou avril, accepte d'accorder à l'hôtellerie le contingent de saisonniers supplémentaires qu'elle réclame, l'association ne fera alors pas usage de ce moyen de pression.

L'aide des Turcs

A l'origine de cette manière de chantage, la pression continuelle à laquelle est soumise l'hôtellerie, acculée à recourir à ceux que l'on nomme « les marchands de Turcs », ces esclavagistes modernes, qui louent aux hôteliers de la force de travail (et le commerce rapporte gros, paraît-il) turque avant tout, entrée illicitement en Suisse.